

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 mai 2022

La FNSEA et LCA appellent à la mise en place urgente d'un chèque alimentaire pour permettre l'accès à une alimentation durable aux plus démunis

La FNSEA et LCA constatent avec gravité le renforcement de la précarité alimentaire en France apparue au grand jour au début de la crise sanitaire. L'inflation qui pèse sur l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en raison d'abord de la reprise économique puis de la guerre en Ukraine, avec les bouleversements qu'elle provoque, risquent encore de détériorer la situation de nos concitoyens les plus en difficultés.

En 2020¹, ce sont 10 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. En parallèle, les consommateurs les plus précaires voient leur pouvoir d'achat diminuer, face à l'augmentation des dépenses contraintes (logement, énergie), au détriment du poste « alimentation ». Alors que l'INSEE a montré une perte de pouvoir d'achat de 1,4% au premier trimestre 2022, un record depuis 2012, le Conseil d'analyse économique signale également que les 20% des ménages les plus modestes ont quasiment consommé la totalité de l'épargne générée durant la crise sanitaire. La capacité des Français en situation de précarité à bien se nourrir est plus que jamais soumise à une extrême tension.

Or, pour la FNSEA et LCA, il n'est pas concevable que des personnes en situation de précarité économique non seulement ne puissent manger à leur faim en qualité et en quantité, mais aussi n'aient pas accès à une alimentation durable dans le grand pays agricole qu'est la France. La lutte contre la précarité alimentaire est l'affaire de tous, et ne doit pas être préemptée par des acteurs économiques qui prônent les prix bas comme solution unique. C'est la raison pour laquelle **la FNSEA et la Coopération Agricole plaident depuis de nombreux mois en faveur de la création d'un chèque alimentaire pour ces populations**. Nous avons appris avec satisfaction la volonté du Président de la République de faire de ce dispositif un marqueur fort du début de son second quinquennat.

Pour la FNSEA et La Coopération Agricole, il est essentiel que le dispositif soit simple, pérenne, ambitieux, et doté d'un budget qui pourra augmenter progressivement au regard des résultats engendrés. En effet, le chèque alimentaire doit notamment fournir une aide financière pour des populations ciblées vivant sous le seuil de pauvreté - complétant le travail des associations d'aide alimentaire - et favorisant l'achat de produits alimentaires de qualité et locaux, d'origine animale et végétale.

¹ Secours populaire français, 2020

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – sabri.derradji@reseaufnsea.fr – 06 21 16 80 84

La Coopération Agricole : Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94 -

guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com

« Pour les agriculteurs français, il n'est pas concevable que des personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale ne puissent pas manger à leur faim. C'est la raison pour laquelle la FNSEA pousse depuis 2017 à la mise en place d'un chèque alimentaire, pas dans 2 ans mais dans les prochaines semaines. Cet outil doit répondre à l'urgence sociale mais il doit aussi être l'occasion de reconnecter la production agricole et les citoyens en favorisant notamment l'accès des plus démunis à des produits locaux et durables ». Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

« La hausse mécanique du coût de l'alimentation entraînée par l'inflation des coûts de production et de transformation rend plus que jamais nécessaire un dispositif d'aide aux plus démunis, qui soit bien complémentaire de ceux déjà existants. Ce dispositif devra répondre à des situations d'urgence tout en s'inscrivant dans la durée, les répercussions des diverses crises étant à craindre sur le long terme. En termes de périmètre, ce chèque devra permettre l'accès à tous les produits alimentaires et soutenir les filières françaises. » Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.

Afin de détailler le dispositif envisagé, nos organisations prendront la parole prochainement à l'occasion d'un événement presse.

Dans un contexte de tension sur les prix et les approvisionnements, nous souhaitons réaffirmer que l'agriculture française a l'avantage de disposer d'une grande diversité de productions qui saura répondre aux critères de durabilité et nutritionnels posés, initialement par la loi Climat et résilience, dans les objectifs du chèque alimentaire.

Contacts presse :

FNSEA : Sabri Derradji – sabri.derradji@reseaufnsea.fr – 06 21 16 80 84

La Coopération Agricole : Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94 -

guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com